

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **13 Février 2024**

Délibération n°2024-MAIRIE-008

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de février à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela,

Absents excusés : DURET Laëtitia,

Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, FORESTIER Mathias, PRATLONG Maxime, RAMON Guillaume, VOLPELLIERE Stéphanie

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2024

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 8

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Michel ANDRIUZZI
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ce jour.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de..... 249 902,30 €
- Un déficit de fonctionnement de.....

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	249 902.30
EXCEDENT	
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2023	
☐ Exécution du virement à la section d'investissement	
× Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement	148 090.15
× Excédent de fonctionnement reporté	101 812.15
B) DEFICIT au 31/12/2023	
C) Déficit à reporter	

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20240214-2024-MAIRIE-008-AI
Date de transmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024

